

france3-regions.franceinfo.fr

3 mois de suspension pour le professeur qui avait brandi un couteau en direction d'une élève

Marie Lorillec

2-3 minutes

Le tribunal correctionnel de Cherbourg a condamné, ce mardi 4 novembre 2025, le professeur d'histoire d'un collège de Flamanville à suspendre son activité professionnelle pendant trois mois et à payer 1 000 euros d'amende.

En janvier dernier, en plein cours, un professeur d'histoire brandit un couteau et une paire de ciseaux en direction d'une élève.

Lors de ce cours d'éducation morale et civique, le professeur interroge une élève de 5^e sur les chiffres romains. L'élève ne parvient pas à les déchiffrer. Le professeur d'histoire, un homme de 53 ans, saisit alors une paire de ciseaux dans un pot à crayon sur son bureau. Puis, il se lève, se dirige vers son manteau accroché au mur et sort cette fois un couteau de dix centimètres de long une fois ouvert, comme le rappelle [Ici Cotentin](#).

Les parents de l'adolescente portent plainte cinq jours après. Le professeur parle d'une blague, mais pour l'avocate des parents, l'enseignant a franchi la ligne rouge. Elle demande notamment 600 euros de préjudice moral, 50 euros de frais de psychologue. La jeune fille, selon une expertise, serait anxieuse depuis les faits.

À l'audience le 7 octobre 2025 pour violences aggravées, le procureur avait requis trois mois de prison avec sursis, et interdiction d'exercer son métier pendant six mois.

Le tribunal correctionnel de Cherbourg a condamné ce mardi 4 novembre le professeur à suspendre son activité professionnelle durant trois mois et à payer 1 000 euros d'amende.